

cupera le secteur à l'est d'Albert, près des villages de Mametz, Fricourt (Somme).

Combien fut pénible ce premier hiver de guerre et combien de soldats de la 53^e D. I. sont tombés en défendant ce coin de terre picarde, au cours des sanglants combats qui s'y déroulèrent. Le cimetière de Bray-sur-Somme en est encore aujourd'hui l'émouvant témoignage.

**

Sur quelques singularités de l'Histoire

par M. le C^{te} DE BREDÀ

Notre confrère poursuit la lecture de son travail, en nous parlant de la situation de l'Allemagne à la fin des Carolingiens.

Il est intéressant de rechercher les débuts de l'hégémonie germanique sur l'Europe au Moyen Âge. L'étude des deux dynasties impériales des Othon et des Henri fournissent à ce sujet des renseignements curieux.

Une des conséquences du rétablissement de l'Empire d'Occident par Charlemagne avait été la subordination de toutes les puissances spirituelles et temporelles de la chrétienté à cet empire.

Mais, après la mort du grand Empereur, ses états tombent entre les mains des princes incapables de la dynastie carolingienne pour finir sur la tête des petits souverains d'Italie qui n'ont plus d'Empereur que le titre.

Il était réservé à Othon I, de la maison de Saxe, de rétablir à son profit la dignité d'Empereur d'Occident sous le nom de Saint Empire Romain germanique.

**

Notre aimable confrère, M. Aubé, a bien voulu offrir à la Société une magnifique pierre tombale de la fin du xvii^e siècle, qui existait depuis fort longtemps dans une maison de la rue des Lombards, à Compiègne.

Cette pierre, en calcaire senlisien, mesure 0 m. 90 de hauteur sur 0 m. 53 de largeur ;

le coin inférieur droit en est malheureusement abîmé, mais il est facile de compléter le texte de l'inscription que voici :

Cy gist venerable et discrete
 personne Jean Berenger vivant
 prestre chanoine de ceans decede
 le 17 avril 1680, lequel povr le
 repos de son ame a ordonne par son
 testament estre mis es mains des
 venerables doyen chanoines et
 chapitre de cette eglise par
 Lavrens Berenger son frere la
 somme de trois cens livres pour
 estre mise en rente et employée
 a celebrer par chacvn an a tovjovrs
 le service solemnel de Nostre
 Dame des Septs Dovlevrs avec
 grand obit pareil jour de ce
 svsdict deced, le contrat de
 delivrance de ladite somme cy
 dessvs passé par devant les notaires
 royavx a Compiègne le
 1680

Priez Dieu *povr luy*

Cette pierre tombale, qui a été déposée au Musée Vivenel, semble devoir provenir de la collégiale de Saint-Clément qui existait jadis sur l'emplacement de la place Saint-Clément à Compiègne et dont il ne reste plus que de rares vestiges. Au cours des travaux effectués en 1930 sur son emplacement, un certain nombre de squelettes disposés en étoile par les pieds ont été mis à jour sans aucun indice permettant l'identification ou la détermination de l'époque de ces inhumations.

M. le Président adresse à M. Aubé ses plus vifs remerciements pour sa délicate pensée envers notre Société.

**

M. Chevallier informe les membres de la Société que le 93^e Congrès de la Société